

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIERE DE
SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
(Arrêté n° 23-112)

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le code général de la Fonction Publique,
 VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 VU le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022,
 VU la délibération du Conseil Municipal n°14555 du 25 mai 2022, fixant le nombre de représentants du personnel au CST et FSSSCT, soit 6 titulaires et 6 suppléants à la FSSSCT,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant de la FSSSCT,
CONSIDERANT la nouvelle liste donnée par le SAGE le 17/02/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés pour siéger à la FSSSCT en qualité de représentants de la collectivité :

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR Monsieur Philippe DECOMBLE Madame Marie-Dominique CRIBIER Madame Maria DE JESUS CARLOS Monsieur Norman PANTER	Monsieur Brahim OUAREM Madame Michelle BOUCHON Monsieur Mohamed ZAOUI Monsieur Marc ESNAULT Madame Nadia CARCASSET Monsieur Jacques BOULANGER

ARTICLE 2 – Prend acte des désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales ainsi :

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Madame Hayet HIDRI (CGT) Madame Martine GUARRAS (CGT) Madame Laura SCHULER (CGT) Monsieur Mohamed ZOBIRI-AMRANI (CGT)	Monsieur Yannick LE CORRE (CGT) Madame Mélissa LEROUX (CGT) Madame Karine MANEZ (CGT) Monsieur Gérard MAIMBOURG (CGT)
Monsieur Olivier GALANTINE (SUD)	Monsieur Frédéric CHRETIEN (SUD)
Madame Isabelle JAROSSAY (SAGE)	Monsieur Romain COLACICCO (SAGE)

ARTICLE 3 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat,



Sainte-Geneviève-des-Bois, le 20/02/2023



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Accusé de réception en préfecture
 091-219105491-20230220-RH2023020006-AR
 Date de télétransmission : 20/02/2023
 Date de réception préfecture : 20/02/2023